

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 257

présenté par

Mme Magnier, M. Ledoux, Mme Lemoine, M. Becht, M. Christophe, Mme de La Raudière,
M. Euzet et M. Herth

ARTICLE 18

À l'alinéa 23, après le mot :

« apurement »,

insérer les mots :

« et de remise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de précision